

AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT N° 875-124

Avis public est par les présentes donné aux résidants de la Ville de Baie-D'Urfé et à qui de droit, que le conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 à 19h30, le RÈGLEMENT 875-124 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 875 — ENSEIGNES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Ce règlement vise à :

- permettre l'installation d'enseignes, incluant les noms de produits ou services sur certains lots en bordure de l'autoroute 40 dans le parc industriel de la Ville de Baie-D'Urfé; et
- interdire la prolifération d'enseignes commerciales dans le secteur résidentiel de la Ville.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement durant les heures d'ouverture au bureau du greffe sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé et sur le site Web de la Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Baie-D'Urfé Le 15 juin 2018.

NOTICE OF ADOPTION BY-LAW NO. 875-124

Public notice is hereby given to Town of Baie-D'Urfé residents and to whom it may concern that, at a regular meeting held on June 12, 2018 at 7:30 p.m., the Municipal Council of the Town of Baie-D'Urfé adopted BY-LAW 875-124 TO FURTHER AMEND ZONING BY-LAW 875 – INDUSTRIAL AND COMMERCIAL SIGNS.

The object of this by-law is to:

- Allow the installation of signs including names of products or services on certain lots along Highway 40 in the Industrial Park of the Town of Baie-D'Urfé; and
- Prohibit the proliferation of commercial signs in the residential sector of the Town.

Interested persons may consult the by-law during regular office hours at the Town Clerk's office located at 20410 chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé and on the Town's Website.

This by-law comes into force according to the law.

Given at Baie-D'Urfé On June 15, 2018.

Cassandra Comin Bergonzi Greffière / Town Clerk